

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration Séance du 20 juillet 2026 à 18 h 30 Délibération n°2026/07/07

Date de la convocation	09 juillet 2026
Nombre de membres titulaires en exercice	26
Nombre de membres titulaires présents	12
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres avec voix délibérative présents	12
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	8
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	1
Nombre de membres sans voix délibérative présents	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	5
Nombre de membres suppléants en exercice	04
Nombre de membres suppléants présents	00

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Patricia POUBLANC et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Denis CANTIER, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Carmen GASQUET, Eva GRANDJEAN, Monique SAEZ et Thérèse TONNOT
Messieurs Thomas GILLES et René GUEDJ

Membres sans voix délibérative présents :

Mesdames Bernadette FERCAK (Mairie de Saint-Gervasy), et Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET (pouvoir à Monsieur CANTIER), Florence LIMONES (pouvoir à Monsieur Benoît MOULIN), Madame Annie GERMIN (pouvoir à Madame Patricia POUBLANC) et Martine REARD (pouvoir à Monsieur Rémi NICOLAS) ;
Monsieur Frédéric COURRENT (pouvoir à Madame ROSZCZKA) ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Béatrice DRASOULANT (pouvoir à Monsieur GILLES) et Josiane ROTY (pouvoir à Madame TONNOT)
Monsieur FIORINI (pouvoir à Madame Eva GRANDJEAN)

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :

Mesdames Bernadette FERCAK (Saint-Gervasy) et Isabelle LAFORGUE (Cabrières)

Membres sans voix délibérative absents, excusés et représentés :

Madame Florence FERRAN-SOYER (CAF du Gard, excusée)
Messieurs Richard ARNAUD, Yannick ODIARD, Cédric PLUVINAGE, et Christophe ZARAGOZA

Secrétaire de séance : M. Denis CANTIER

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} JUILLET 2026

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

CONSIDERANT que le projet du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet a préalablement été communiqué à l'ensemble des administrateurs ;

2. Éléments de contexte

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou la Secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou la Secrétaire.

3. Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

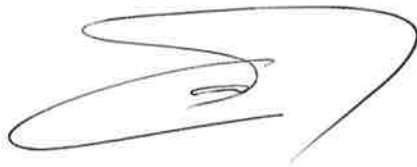
Article 1 : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2026.

4. Annexe

- ✓ Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2026

Le Secrétaire de séance

Denis CANTIER



Président de Séance

Rémi NICOLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS
Président du Centre Social ESCAL



ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

CENTRE SOCIAL ESCAL

Procès-Verbal du Conseil d'Administration

Séance du 1^{er} juillet 2026 à 17 h

Date de la convocation	24 juin 2026
Nombre de membres titulaires en exercice	25
Nombre de membres titulaires présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	03
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	03
Nombre de membres sans voix délibérative présents	00
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	05
Nombre de membres suppléants en exercice	04
Nombre de membres suppléants présents	00

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Florence LIMONES, Patricia POUBLANC, Martine REARD et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Denis CANTIER, Frédéric COURRENT, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDÉS ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Chantal BOURNETON, Marlène JAFFIOL et Stéphanie ROY

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Madame Annie GERMIN (pouvoir à Madame REARD)

Collège des familles et associations :

Mesdames Caroline ALLARY, Christine DEMAY (pouvoir à Madame JAFFIOL) et Monique SAEZ (pouvoir à Madame BOURNETON)

Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL

Membres sans voix délibérative absents, excusés et représentés :

Mesdames Bernadette FERCAK (Mairie de Saint-Gervasy), Florence FERRAN-SOYER (CAF du Gard) et Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)

Messieurs Richard ARNAUD (Mairie de Bezouze) et Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédénon)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Rémi NICOLAS

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie de vous être rendu disponible pour ce CA exceptionnel.

Le quorum est atteint, nous pouvons légitimement démarrer notre ordre du jour, tel qu'il est présenté à l'écran.

Merci de votre présence à ce Conseil d'Administration un peu en urgence, mais il fallait que nous puissions délibérer avant que le Conseil Municipal se tienne, puisque nous aurons à désigner les derniers membres du prochain Conseil d'Administration de notre établissement public.

Avant de commencer, je tiens d'abord à remercier les administrateurs et les administratrices qui ne renouvellent pas leur mandat et donc qui quittent ce Conseil d'Administration, les remercier pour leur engagement au sein de notre Centre Social, sous son format d'Etablissement Public, mais pour certaines et certains sur son format également associatif.

Merci de votre engagement tout au long de ces années au sein de cette instance, en souhaitant évidemment que votre engagement puisse perdurer au travers de l'action du Centre Social ESCAL, au travers des différentes activités et animations qui sont organisées.

Merci en l'occurrence à toutes, puisque je ne m'adresse qu'à des dames, pour votre engagement au sein de notre Centre Social.

ORDRE DU JOUR :

1. Administration Générale : *Désignation d'un Secrétaire de Séance*
2. Administration Générale : *Validation du PV du CA du 04 juin 2026*
3. Administration Générale : *Validation du PV de l'AA du 06 juin 2026*
4. Administration Générale : *Proposition de Cooptation d'Administrateurs*

N°2026/07/01 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

2. Eléments de contexte

Au début de chaque séance, le Conseil d'Administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. Incidence Financière

Néant.

4. Débat

Rémi NICOLAS

Je propose la candidature de Monsieur Frédéric COURRENT au poste de Secrétaire de séance.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

5. Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **DESIGNE** Monsieur **Frédéric COURRENT** comme secrétaire de séance.

N°2026/07/02 APPROBATION du PV du CA du 04 JUIN 2026

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

CONSIDERANT que le projet du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 04 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des administrateurs ;

2. Éléments de contexte

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou la secrétaire.

3. Débat

Rémi NICOLAS

S'il n'y a pas de remarques, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

4. Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 04 juin 2026.

5. Annexe

- ✓ Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 04 juin 2026

N°2026/07/03 APPROBATION du PV de l'Assemblée Annuelle du 06 JUIN 2026

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

CONSIDERANT que le projet du procès-verbal de l'Assemblée Annuelle du 06 juin 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des administrateurs ;

2. Éléments de contexte

Le procès-verbal de l'Assemblée Annuelle est arrêté au commencement du Conseil d'Administration le plus proche et signé par le Président.

3. Débat

Rémi NICOLAS

S'il n'y a pas de remarques, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

4. Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** procès-verbal de la séance de l'Assemblée Annuelle du 06 juin 2026.

5. Annexe

- ✓ Procès-verbal de la séance de l'Assemblée Annuelle du 06 juin 2026

N°2026/07/04 COOPTATION d'ADMINISTRATEURS

Rapportrice : *Céline ROSZCZKA*

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal de Marguerittes en date du 5 juin 2024 approuvant la création au 06 juin 2024, d'un établissement public administratif nommé « Centre Social ESCAL », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes et approuvant ses statuts, modifiés en date du 18 juillet 2025 ;

VU les statuts de l'EPA *Centre Social ESCAL*, notamment l'article 6 ;

VU la délibération n°2026/04/08 du Conseil Municipal de Marguerittes en date du 08 avril 2026 approuvant :

- La désignation des 11 membres du collège des élus

VU la délibération n°2026-034 de la commune de Bezouze désignant un membre titulaire et un suppléant siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

VU la délibération n°2026-022 de la commune de Cabrières désignant un membre titulaire et un suppléant siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

VU la délibération de la commune de Lédénon désignant un membre titulaire et un délégué suppléant siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

VU la délibération n°2026-CM-010 de la commune de Saint-Gervasy désignant un membre titulaire et un délégué suppléant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Gard du 10 octobre 2025 désignant un représentant au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

VU la nomination de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, désignant sa représentante au sein du Conseil d'Administration du Centre social ESCAL ;

VU la délibération 2026-07-03 de la séance du Conseil d'Administration de ce jour, actant le PV de la séance d'Assemblée Annuelle du 06 juin 2026 ;

CONSIDERANT la vacance de trois membres représentants le Collège Familles-Associations ;

2. Eléments de contexte

Lors de l'Assemblée Annuelle du 06 juin 2026, les neuf sièges de représentants du Collège Familles et Associations devaient être renouvelés.

A l'issue de l'appel à candidature adressé par mail le 21 mai 2026, aux 895 familles et 62 associations affiliées, six familles-associations ont fait acte de candidature et ont été élues :

Familles : (4 élus pour 6 sièges)

Béatrice DARSOULANT
Thomas GIL
Monique SAEZ
Thérèse TONNOT

Associations : (2 élus pour 3 sièges)

Dominique FIORINI (Comité de Quartier des Berges du Canabou)
René GUEDJ (Comité de Quartier Cœur de Marguerittes)

Il est constaté la vacance de trois représentants issus du collège Familles et Associations.

Conformément aux statuts, en cas de vacance d'un membre issu du collège Familles et Associations, le Conseil d'Administration cooptera un nouveau membre, dont la désignation devra être approuvée par le Conseil Municipal. Le nouveau membre du Conseil d'Administration exerce son mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement du collège dont il est membre.

A l'issue de l'Assemblée Annuelle du 06 juin 2026, trois personnes ont fait part de leur volonté de participer aux travaux du Conseil d'Administration :

Familles :

Carmen GASQUET (atelier ANGLAIS)
Josiane ROTY (atelier ESCAL créativité)

Associations :

Eva GRANDJEAN (APE Élémentaire de Marcieu)

3. Débat

Celine ROSZCZKA

Lors de notre Assemblée Annuelle de l'Établissement Public Administratif qui s'est tenue le 6 juin 2026, les neuf sièges de représentants du Collège Familles-Associations devaient être renouvelés intégralement.

À l'issue de l'appel à candidature adressé par voie électronique le 21 mai 2026 aux 895 familles et 62 associations affiliées à notre structure, six candidatures ont été formellement déposées et ont été élues.

- ✓ Pour le collège Familles, quatre élus pour six sièges disponibles : Madame Béatrice DARSOULANT, Monsieur Thomas GIL, Madame Monique SAEZ et Madame Thérèse TONNOT.
- ✓ Pour le collège Associations, deux élus pour trois sièges disponibles : Monsieur Dominique FIORINI, représentant du Comité de Quartier des Berges du Canabou, et Monsieur René GUEDJ, représentant le Comité de Quartier Cœur de Marguerittes.

Par conséquent, il demeure une vacance structurelle de trois représentants : deux pour le sous-collège Familles et un pour le sous-collège Associations.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de nos statuts, lorsqu'une vacance survient au sein du collège Familles ou Associations, il appartient à notre Conseil d'Administration de coopter de nouveaux membres. Cette désignation par cooptation doit ensuite être validée et approuvée par une délibération du Conseil Municipal, qui aura lieu juste après, ce soir. Les membres ainsi cooptés exerceront leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au prochain renouvellement général.

Trois personnes investies dans la vie de nos ateliers et des associations affiliées ont enthousiasme de s'engager et de prendre part de manière active aux travaux de notre Conseil d'Administration.

- ✓ Au titre du collège Familles : Madame Carmen GASQUET, participante active de l'atelier Anglais, et Madame Josiane ROTY, qui appartient à l'atelier ESCAL Créativités.
- ✓ Au titre du collège Associations : Madame Eva GRANDJEAN, représentante de l'association APE Élémentaire de Marcieu.

Cette démarche de cooptation nous permet de compléter notre instance décisionnelle, de valoriser la démocratie participative de notre établissement et d'assurer une gouvernance stable et entière pour la mise en œuvre de notre projet d'animation de la vie sociale.

Rémi NICOLAS

S'il n'y a pas de remarques, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous en remercie

Marlène JAFFIOL

Mesdames, Messieurs,

Cette intervention est strictement personnelle et n'engage que moi.

C'est après une réflexion approfondie que j'ai pris la décision de quitter le Conseil d'Administration de l'EPA. Elle est motivée par le constat d'une perte de sens dans les orientations prises depuis le passage du Centre Social sous la gestion EPA de la Mairie. Je ne me reconnais plus dans le fonctionnement actuel et je ne veux pas cautionner les choix qui sont faits.

Je constate tout d'abord que cette transition s'est accompagnée d'un déséquilibre financier structurel.

Y a-t-il eu en amont une étude financière approfondie pour anticiper les conséquences de ce changement de gouvernance et les enjeux à venir, afin de prendre la décision éclairée de récupérer ce Centre Social ?

Aujourd'hui, nous faisons face à un établissement durablement déficitaire, pesant inévitablement sur les décisions et sur les services rendus.

Je constate aussi la dégradation d'un climat, une perte d'enthousiasme et de dynamisme partagé par des habitants qui expriment eux aussi leur inquiétude face à la dégradation progressive des activités proposées.

Je regrette aussi le fonctionnement du CA dans sa configuration actuelle. Il n'est qu'une chambre d'enregistrement et non un lieu de réflexion et de décision communes.

La co-construction reste très faible. Mais comment travailler et faire émerger les projets autour d'un nombre de participants très élevé ? Cela ne permet pas une réflexion approfondie, de débat et de co-construction.

Enfin, l'ensemble de ces constats nourrissent chez moi un sentiment de perte de sens.

Un Centre Social ne peut se résumer à une gestion administrative ou budgétaire. Il doit avant tout porter un projet social partagé, favorisant la participation des habitants, soutenu par les équipes et répondant aux besoins du territoire.

J'ai cru à ce projet et je l'ai défendu, mais je reste très inquiète sur le devenir de ce Centre Social, si encore nous pouvons l'appeler Centre Social.

C'est pourquoi, avec regret mais en cohérence avec mes convictions, je fais le choix de quitter le CA.

Je souhaite que mon intervention ne soit pas entendue comme une critique des personnes, mais surtout comme une invitation à s'interroger sur la trajectoire prise et sur les moyens mis en place pour que cet EPA soit enfin digne d'être ce qu'il doit être.

Je vous remercie de votre attention.

Rémi NICOLAS

Je vous remercie.

Je tiens à renouveler ici mes remerciements à tous pour votre engagement durant autant d'années au sein du Centre Social ESCAL.

Merci de votre participation à ce CA.

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité (2 abstentions BOURNETON et SAEZ) :

Article 1 : **COOPTE Carmen GASQUET, Josiane ROTY et Eva GRANDJEAN** au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

Article 2 : **SOUMET, au Conseil Municipal de Marguerittes, la DESIGNATION** de Carmen GASQUET, Josiane ROTY et Eva GRANDJEAN au sein du Conseil d'Administration du Centre Social ESCAL ;

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les actes liés à cette délibération.

La séance est levée à 17 h 12

Frédéric COURRENT
Secrétaire de séance



Rémi NICOLAS
Président du Centre Social ESCAL
Président de Séance

